

Page: 1/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

AEROSOL · Nom du produit:

NÉOLUBE® AL 160

· Code du produit: 113968

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation Graisse

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: TEC INDUSTRIES SERVICE

ZI de la Massane

13210 Saint-Rémy de Provence Tél: +33(0)4.90.92.74.70. Fax: +33(0)4.90.92.44.44.

Courriel: securite@tec-industries.com 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

STOT SE 3 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H336

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. · Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% déterminants pour l'étiquetage:

aromatiques

Mentions de danger H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre

source d'ignition.

(suite page 2)



Page : 2/11

Date d'impression : 02.07.2021 Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 1)

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/

vapeurs/aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

• 2.3 Autres dangers Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement

préoccupantes" (SVHC)≥0,1% publiées par l'agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://

echa.europa.eu/fr/candidtae-list-table

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· Indications complémentaires:

· **PBT:** Non applicable. · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Description: Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· Composants dangereux:		
Numéro CE: 927-241-2	Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2%	50-100%
Reg.nr.: 01-2119471843-32	aromatiques	
	♦ Flam. Liq. 3, H226; ♦ Asp. Tox. 1, H304; ♦ STOT SE 3, H336; Aquatic Chronic 3, H412, EUH066	
CAS: 124-38-9	dioxyde de carbone	2,5-5%
EINECS: 204-696-9 Reg.nr.: Note 1	Press. Gas (Liq.), H280	

Indications complémentaires: Note P:

Contient moins de 0,1% de benzène. Teneur en aromatiques : < 0.01%

Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de Reach, exempté d'enregistrement Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

• Remarques générales: Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

• Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· Après contact avec la peau: Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: En cas de contact accidentel, rincer abondamment les yeux avec de

l'eau pure.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au

moins 48 heures après un accident.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)



Page: 3/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 2)

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse

Poudre d'extinction Dioxyde de carbone

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression

et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou

d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Hydrocarbures.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection intégrale.

· Autres indications Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives

administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

· 6.2 Précautions pour la

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans

les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir

les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le

chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection

personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

(suite page 4)



Page : 4/11

Date d'impression : 02.07.2021 Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 3)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les limites d'émission.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages

sous pression.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de

pression et un risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

VLE Valeur momentanée: 1500 mg/m³ Valeur à long terme: 1000 mg/m³

Vapeurs en C6-C12

124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

· DNEL

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

Dermique Effets systémiques à long terme 77 mg/kg (Travailleurs / Workers)
Inhalatoire Effets systémiques à long terme, 871 mg/m³ (Travailleurs / Workers)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

· Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers

possibles lors du traitement:

brouillard d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes brouillard d'huile (VME) : 5 mg/m³, sur 8 heures

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au

moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et

d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits

chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés. Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

(suite page 5)



Page : 5/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 4)

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour

toute personne sujette aux allergies.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est · Protection respiratoire:

insuffisante.

Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

Protection des mains:



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au

produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau

des gants

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· Protection du corps: Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Aérosol · Couleur: Blanc

· Odeur: De type pétrolier · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 0.8 Vol % (Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes,

isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques)

· Supérieure: 6 Vol % (Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes,

cycliques, <2% aromatiques)

· Point d'éclair: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

Non déterminé. · Température d'auto-inflammation Non déterminé. · Température de décomposition: Non déterminé. · pH

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

(suite page 6)



Page : 6/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 5)

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 25 °C: 0,804 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. Non déterminé. · Densité de vapeur:

9.2 Autres informations Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans

gaz.

· Aspect:

· Forme: Aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

>230 °C · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: Non déterminé.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous · Aérosols

pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Gaz comburants néant néant · Gaz sous pression · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz

inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter Chaleur, flamme et sources d'étincelles.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Température > 50°C.

· 10.5 Matières incompatibles: Matières à éviter : Acides fort. Oxydants

(suite page 7)



Page : 7/11

(suite de la page 6)

Date d'impression : 02.07.2021 Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation

conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

 Oral
 LD50.
 >5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)

 Dermique
 LD50.
 >5.000 mg/kg (rab) (OCDE 402)

 Inhalatoire
 LC50/8h.
 >5.000 mg/kg (Rat)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne

sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques

NOELR <1 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

(suite page 8)



Page : 8/11

(suite de la page 7)

Date d'impression : 02.07.2021 Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

EL 50 (48H) 22-46 mg/l (Daphnia)

LL50 (96h) 10-30 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203) EL50 (72H) >1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et

dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation
 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système

endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

• Remarque: Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

• Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations.

Le produit contient des substances dangereuses pour l'environnement.

Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:** Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT
 APR
 → MDG
 APR
 APROSOLS
 APROSOLS

· IATA AEROSOLS, flammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



Classe 2.1

(suite page 9)



Page: 9/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 8) · Label 2.1 · ADR 2 5F Gaz. Classe · Étiquette 2.1 · IMDG, IATA 2.1 · Class · Label 2.1 · 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA néant 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: Oui · 14.6 Précautions particulières à prendre par Attention: Gaz. · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -· No EMS: F-D.S-U · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. Segregation Code SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable. · Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg · ADR · Quantités limitées (LQ) 1L · Quantités exceptées (EQ) Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée · Catégorie de transport Code de restriction en tunnels D

(suite page 10)



Page: 10/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

(suite de la page 9)

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

1L · Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1 "Règlement type" de l'ONU:

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES · Catégorie SEVESO

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

5.000 t relatives au seuil bas

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

50.000 t relatives au seuil haut

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et

règlements d'interdiction Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les solvants organiques liquides à usage professionnel."

Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par

les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Homologué NSF: Agrément n°149201 - Code catégorie H1.

La date limite d'utilisation du produit est de 60 mois à compter de sa date de fabrication.

· Phrases importantes : Liquide et vapeurs inflammables. H226

> H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets H412

néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

· Date de la version précédente: 02.02.2018

· Numéro de la version précédente: 13

(suite page 11)



Page : 11/11

Numéro de version 14 Révision: 02.07.2021 Date d'impression: 02.07.2021

Nom du produit: NÉOLUBE® AL 160

· Acronymes et abréviations:

(suite de la page 10)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised $\dot{\text{S}}\textsc{ystem}$ of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1. Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression - Gaz liquéfié

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) –

Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu

aquatique - Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente